



COMMUNIQUÉ

Remerciements suite aux missions de sensibilisation de la HAC sur les conditions de création des médias dans les préfectures et mise en garde ferme contre la prolifération illégale des Web TV.

La Haute Autorité de la Communication (HAC) informe l'opinion publique nationale de la fin de ses vastes missions de sensibilisation portant sur les conditions légales de création des médias en République de Guinée, menées par les Commissaires de l'institution dans toutes les préfectures du pays.

La HAC tient à exprimer sa profonde gratitude et ses remerciements les plus sincères aux autorités administratives, judiciaires, religieuses, ainsi qu'aux acteurs des médias qui ont accordé un intérêt particulier et un soutien constant à ces missions de vulgarisation de la réglementation.

Cependant, l'institution regrette fermement de constater que, malgré cette campagne de sensibilisation et d'explication des textes légaux, la prolifération de Web TV illégales se poursuit, s'étendant désormais jusqu'à nos villages. Ces médias en ligne sont installés en violation flagrante des procédures d'autorisation et sont animés par un personnel non professionnel, compromettant gravement l'éthique et la déontologie journalistiques.

La HAC rappelle que la création et l'exploitation de tout média en Guinée sont soumises au respect strict du cadre juridique en vigueur.

En conséquence, à compter de la date de publication du présent communiqué, la HAC se réserve le droit de sanctionner avec la plus grande rigueur tous les manquements constatés.

La HAC invite l'ensemble des promoteurs et acteurs des médias à se conformer sans délai aux lois de la République afin de garantir un paysage médiatique libre, responsable et Professionnel.

Conakry, le 20 octobre 2026

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine DIALLO

Guinée